

DEL2018020101

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE

**Conseil d'Administration
Séance du 1^{er} février 2018**

L'an deux mille dix-huit, le premier du mois de février à 18h, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni à l'EHPAD, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de Madame la Vice-Présidente.

Etaient présents : Catherine GARANDEAU, Marie-Françoise GABORIT, Daniel GRIT, Huguette DARIET, Claudine ORDONNEAU, Eric DANGLLOT, Bernadette GAUTREAU, Michèle Da SYLVA, Nathalie DALAIS-CHUSSEAU

Etaient absents excusés : Jean CHARRIER, , Maxence de RUGY, Jean Pierrre AYME
Etait absente : Sonia FAVREAU

Pouvoirs : Maxence de RUGY donne POUVOIR à Catherine GARANDEAU
Jean CHARRIER donne pouvoir à Bernadette GAUTREAU
Jean-Pierre AYME donne pouvoir à Huguette DARIET

Convocation du 24 janvier 2018
Nombre de membres : 13
Présents : 9
Quorum : 7
Suffrages exprimés : 11

1) CCAS / FINANCES – Orientation budgétaire 2018

La vice-présidente rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale a pour mission d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune.

Pour lui permettre de remplir ses missions, le CCAS dispose aussi d'une subvention allouée par la ville (en 2017 cette subvention s'est élevée à 60 040€ en fonctionnement + 15 000€ en recette/Investissement pour la résidence Pierre Cloutour 2).

Grâce à ce soutien financier, le CCAS a donc pu réhabiliter un deuxième pavillon en trois logements pour personnes de plus de 60 ans.

Le CCAS a en outre, non seulement maintenu son partenariat avec le Conseil Départemental (ADILE) pour favoriser l'accèsion à la propriété, mais il a aussi soutenu plusieurs associations.

En 2016 puis en 2017, l'objectif de la ville était de poursuivre la rationalisation de l'ensemble des postes de dépenses, ainsi que son soutien financier au CCAS pour faire face aux baisses des dotations de l'État.

Cet effort devra être poursuivi en 2018. Les recettes devront être suffisantes pour permettre de dégager une capacité d'autofinancement, notamment nécessaire au remboursement de l'emprunt, en ajustant probablement certaines de ces interventions.

Les tendances dégagées en 2017 :

→ En investissement, on notera sur l'année écoulée, les travaux pour la résidence Pierre Cloutour 2 qui se sont achevés en octobre dernier. Le solde des dépenses se fera sur l'exercice 2018 (14 734,75 € : SOCOTEC ; Aucher, lots 4 et 5 ; MSB ; CARPLAC, lot3 et STRAPO, lot1).

→ En fonctionnement concernant l'aide en faveur des personnes âgées (AFPA), nous avons sensiblement les mêmes dépenses que les années passées (gôuter des aînés, taxe foncière ...). Concernant l'aide en faveur des personnes en difficulté c'est à dire les aides versées sous forme de subventions aux associations, elle a été reconduite et a permis d'aider de nombreuses personnes :

Les associations soutenues en 2017 sont :

- Le Panier talmondaï : 800 €
- La Banque alimentaire de Vendée : 250 €
- Les restos du Coeur : 250 €
- Le Secours catholique : 250 €
- Le secours populaire : 250 €
- ADAPEI ARIA : 250 €
- Les enfants Arc en ciel : 50 €
- JAMALV : 50 €
- SOS Femmes Vendée : 300 €
- EHPAD Ste Marie : 4 000 €
- Déplacement solidaire talmondaï : 1 000 €

Pour ce qui concerne l'accession au logement, 2017 a été dans la continuité de 2016 et 2015 grâce à l'écopass (programme neuf - 9 foyers aidés) et le passeport pour l'accession (acquisition suivie d'une amélioration énergétique - 3 foyers aidés).

→ le projet mobilité : ce nouveau service a pour vocation de favoriser la mobilité et rompre l'isolement des administrés en mettant en relation les Talmondaï pour leur venir en aide. Ce projet s'adresse aux personnes de plus de 60 ans qui rencontrent des difficultés pour se déplacer d'un point à un autre dans un rayon de 30km de leur domicile. Le CCAS a versé pour le lancement de l'association une aide exceptionnelle de 1 000€. Une petite dizaine d'utilisateurs profitent de ce service pour le moment.

→ Le minibus a été cédé à la ville.

→ Les bons alimentaires (6 en 2017 contre 2 en 2016) distribués aux personnes sans domicile fixe

Les orientations 2018

En fonctionnement sur l'année à venir, on envisagera :

- Le goûter de Noël pour les aînés (mercredi 5 décembre)
 - Les bons alimentaires distribués aux personnes sans domicile fixe ;
 - Le soutien financier envers les associations à vocation sociale qui présentent un dossier argumenté complet;
 - L'attribution de secours exceptionnels ;
 - L'attribution des aides pour l'accession à la propriété et l'amélioration énergétique de l'habitat ;
 - Forum bien vieillir le 21 juin en partenariat avec Famille rurales et des caisses de retraite ;
 - Information pour les + de 60 ans par un ergothérapeute (3 x 2h/ groupe de 12 pers – dates à définir)
 - Mise en place de « Ma commune, ma santé » (Question portée à l'ordre du jour).

→ Les subventions aux différentes associations et une aide exceptionnelle à l'EHPAD pour l'achat d'un minibus.

Ce bus sera équipé pour accueillir des personnes en fauteuil.

En investissement :

- le remboursement de l'emprunt contracté avec le Crédit Agricole en 2017 qui sera débloqué en 2018

Le conseil d'administration décide :

1°) d'adopter les orientations budgétaires 2018 comme présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
A Talmont-Saint-Hilaire, le 13 février 2018
Le Président, Maxence de RUGY

Pour le Président
et par délégation de signature,
la Vice-présidente,
Catherine GARANDEAU

Certifiée exécutoire à compter du
après transmission en Sous-Préfecture le
et affichage le



Envoyé en préfecture le 14/02/2018

Reçu en préfecture le 14/02/2018

Affiché le



ID : 085-268500600-20180214-DEL2018020101-DE

